



MORVAN Immobilier

VOTRE BIEN À PORTÉE DE MAIN

NOS HONORAIRES*

Transaction sur immeuble à partir de 3,9%

- A partir de 1 000 000 €, commission de 3,5 %

Transaction sur terrain

- Pour les terrains commission de 5,5% minimum 10 000€

Transaction sur fonds de commerce 10%

Honoraires à la location ZONE NON

TENDUE

- 8€ / m² à la charge du bailleur
- 8€ / m² à la charge du locataire

État des lieux :

- 3€ / m² à la charge du bailleur
- 3€ / m² à la charge du locataire

GESTION :

- 6% TTC du loyer mensuel charges comprises

*Exprimés en euros TTC (TVA 20%) à la charge du vendeur uniquement sur réalisation définitive de la vente.
Honoraires minimum de 8 000 € sur mandat de vente allant jusqu'à 5%

